

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse du comité de surveillance de la commune de Vesoul (Haute-Saône) qui annonce l'envoi de dons soustraits à sa recherche lors du premier envoi, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à la commission des domaines nationaux de l'adresse du comité de surveillance de la commune de Vesoul (Haute-Saône) qui annonce l'envoi de dons soustraits à sa recherche lors du premier envoi, lors de la séance du 14 germinal an II (3 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 65;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_28909_t1_0065_0000_9

Fichier pdf généré le 30/01/2023

l'avoir déjoué, et sont disposés à tout endurer pour la patrie. Rien ne leur coûtera pour assurer à leurs enfans la transmission des droits sacrés qu'ils ont recouvrés et qu'ils jurent de défendre jusqu'à la mort.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

[Douai, s. d. A la Conv.] (2).

« Représentants du peuple,

Il a retenti jusqu'au fond de nos cœurs ce cri universel d'indignation qu'excite l'affreux complot tramé par la scélératesse la plus hyppocrite, et déjoué par votre sagesse et votre énergie. Grâce immortelles vous soient rendues, la République alloit périr pour jamais, vous l'avez sauvée, et en la sauvant vous l'avez établie sur des bases inébranlables.

Législateurs, bannis de nos foyers par notre dévouement à la liberté, nous espérons y être bientôt réintégrés par la bravoure de nos frères d'armes, mais en attendant nous savons souffrir pour la patrie; et rien ne nous coûtera pour assurer à nos enfans la transmission des droits sacrés que vous nous avez fait recouvrer et que nous jurons de défendre jusqu'à la mort. »

L. ROGÉ, DESCAMPS (maire de Coutiches), M. VANDEBERG (maire de Landas), P. FIDESMONS (maire de Nomain), CORTALLE, C.L. LUTARD (maire d'Orchies), MACQ (notable de Beuvry), L.P. LOY, F. CORDIER (agent nat. de la comm. d'Orchies), J.B. BISEZ (off. mun. d'Orchies), F. CHATELAIN (off. mun.), MOUCHON (off. mun.).

20

Les membres de la société populaire de Vannes instruisent la Convention qu'ils ont remis au commissaire du magasin général de l'équipement près le département, 194 chemises, 53 paires de bas, 11 paires de souliers, un habillement complet, 5 mouchoirs, 5 chapeaux, 4 cols, 2 serviettes, 4 paires de guêtres, 6 draps et une somme de 1218 liv. 11 s. Les citoyens de cette commune ont pareillement remis entre les mains de l'officier de santé du 111^e régiment, 43 livres de charpie. Les sociétaires remercient la Convention du décret du 8 nivôse, relatif aux détenus : ils vont former la commission pour examiner les pétitions, et la conduite de tous les pétitionnaires ne sera soumise au comité de sûreté générale qu'après avoir été scrutée révolutionnairement.

Mention honorable, insertion au bulletin (3).

[Vannes, 15 vent. II] (4).

« Citoyens représentants,

Annoncer à des Républicains que la cause de la Liberté exige encore des efforts, c'est leur faire un devoir de multiplier leurs secours. Recevez, au nom de la patrie, un nouveau témoignage du zèle de la Société populaire de

Vannes, dans le produit d'une collecte formant un don de 1218 liv., 194 chemises, 53 paires bas, 11 paires de souliers, un habillement complet, 5 chapeaux, 5 manteaux, 4 cols, 2 serviettes, 4 paires de guêtres et 6 draps de lit. Ce don est bien modique sans doute, mais il est celui des sans-culottes d'une commune jadis un des principaux repaires de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, qui en absorbait toutes les richesses. Le dépôt en a été fait aux mains du commissaire du magasin général de l'équipement près le Département, comme le constate le récépissé ci-joint. Les citoyennes de cette ville ont également remis à l'officier de santé du 111^e régiment 43 livres de charpie. Elles se feront toujours un devoir d'employer le produit de leur industrie au soulagement des défenseurs de la Liberté...

Nous avons reçu, Citoyens, votre décret du 8 de ce mois, relatif aux personnes incarcérées. Nous voyons avec satisfaction qu'il fournit aux patriotes détenus les moyens d'obtenir leur liberté. Nous allons établir une Commission de cinq membres pour examiner les pétitions qui nous seront adressées et vous pouvez être persuadés que nous ne les ferons parvenir au Comité de sûreté générale qu'après avoir scruté sérieusement la conduite des pétitionnaires. »

BAUMART (présid.), PUHAUT (secrét.), LEFOL (secrét.).

21

Les membres composant le comité de surveillance de la commune de Vesoul, département de la Haute-Saône, annoncent un second envoi de 24 marcs une once 4 gros d'argenterie, et 9 marcs 5 onces de galons d'or, soustraits à leurs recherches lors du premier envoi. Comptez, disent-ils, sur notre active surveillance, et voyez en nous d'ardens révolutionnaires prêts à tout entreprendre pour le triomphe de la liberté.

Mention honorable, et renvoi à la commission des domaines nationaux (1).

22

L'administration du district de Saint-Pons mande que la proximité des phalanges espagnoles alarme si peu les républicains de son arrondissement, qu'un bien, estimé 35722 liv., a été vendu 229790 liv. : elle observe que ce domaine avoit été divisé en 131 lots.

Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux (2).

23

La société populaire de Villemur, district de Toulouse, envoie l'état des dons qu'elle a déposés au district pour les défenseurs de la

(1) P.V., XXXIV, 384. Bⁱⁿ, 19 germ.

(2) C 299, pl. 1053, p. 33.

(3) P.V., XXXIV, 384. Bⁱⁿ, 16 et 28 germ. (suppl^t); Débats, n^o 566, p. 323.

(4) C 297, pl. 1021, p. 13, 14 (état des dons).

(1) P.V., XXXIV, 384. Bⁱⁿ, 16 et 28 germ. (suppl^t); Débats, n^o 566, p. 323.

(2) P.V., XXXIV, 385. Bⁱⁿ, 15 germ. J. Sablier, n^o 1237; Débats, n^o 563, p. 271.